



VILLE D'ETAMPES

DECISION DU MAIRE N° VI-DEC-2025-131

OBJET : Signature d'un contrat de prestation pour une animation musicale pour Guinette en Fête

Le Maire de la Ville d'ETAMPES,

VU l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales qui donne au Conseil municipal la possibilité de déléguer au Maire, pour la durée de son mandat, certaines attributions,

VU l'article L 2122-23 qui en précise les conditions d'exécution,

VU la délibération du Conseil municipal en date du 15 juillet 2020 aux termes de laquelle le Conseil municipal a délégué à Monsieur le Maire par suppléance, les pouvoirs lui permettant de régler toutes les affaires énumérées à l'article L.2122-22 et L. 2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales.

CONSIDERANT qu'il est nécessaire de signer un contrat pour une animation musicale à l'occasion de Guinette en Fête le samedi 7 juin 2025 – 1 Avenue des Noyers Patins – 91150 ETAMPES – à 14 h 00 et à 16 h 00.

CONSIDERANT la proposition de la société ARTAN EVENT,

DECIDE

ARTICLE 1 : De signer un contrat pour une animation musicale pour Guinette en Fête le samedi 7 juin 2025 avec la société ARTISAN EVENT (siret en cours) – 45 Boulevard Roger Salengro 95190 GOUSSAINVILLE,

ARTICLE 2 : La dépense correspondante à cette prestation s'élève à mille deux cent euros TTC (1 200,00 € TTC)

ARTICLE 3 : La présente décision peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Versailles, dans un délai de deux mois, à compter de sa notification aux personnes intéressées, de sa publication et de sa transmission en préfecture.

ARTICLE 4 : Le Directeur Général des Services est chargé de l'exécution de la présente décision qui sera transmise à M. le Sous-Préfet d'Étampes, publié au registre des actes administratifs et dont ampliation sera transmise à :

- Monsieur le Comptable public responsable de la Trésorerie d'Étampes collectivités,
- Madame la Préfète de l'Essonne,
- la SOCIETE ARTAN EVEN.

Fait à Etampes, le 13 JUN 2025

Certifié exécutoire, compte tenu de la publication le : 16 JUN 2025
Ou Certifié exécutoire, compte tenu de la notification le :



Franck MARLIN
Maire d'Etampes